

60 ans**FO
FE
NE
-
FE
FE
FE
FE****MERCI!!**

Un gros succès pour la contribution de soutien. En étant près de 90 % à l'avoir acceptée, vous avez clairement exprimé votre choix de soutenir la FEDE. Le comité remercie chaleureusement le personnel pour la confiance témoignée. La FEDE dispose maintenant de moyens adéquats pour défendre encore mieux les intérêts du personnel.

La contribution de soutien : un rêve qui a mis du temps à se concrétiser

Depuis plusieurs années, la FEDE ambitionnait de se donner plus de moyens pour défendre les intérêts du personnel de l'Etat. Le bureau puis le comité ont décidé de proposer au Conseil d'Etat d'introduire le principe d'une contribution de soutien sur le modèle de celle prélevée pour le personnel soumis à convention collective dans le secteur privé. La perception d'une contribution de soutien auprès de l'ensemble du personnel permet aujourd'hui de corriger une injustice. En effet, auparavant seuls les membres des associations assumaient la prise en charge des frais de la FEDE alors que tout le personnel profitait des résultats obtenus par cette dernière. Le Conseil d'Etat s'est montré réceptif à cet argument égalitaire et a décidé d'appuyer cette revendication devant le Grand Conseil. Il était également convaincu de l'utilité d'une FEDE forte regroupant la grande majorité des associations représentant le personnel. Le dialogue s'en trouve simplifié, l'employeur ayant en face de lui un partenaire représentant les 21 associations membres. Les deux parties ont, grâce à une écoute mutuelle, trouvé des solutions adaptées permettant à l'Etat de trouver un équilibre financier et au personnel d'améliorer son statut.

L'appui du Conseil d'Etat a été déterminant pour convaincre le Grand Conseil d'accepter une modification de la LPers permettant le prélèvement de la contribution de soutien. Une première en Suisse ! Aucun canton n'a introduit à ce jour une contribution d'un tel type. La FEDE tient donc à remercier également le Conseil d'Etat pour son appui.

Il restait à vous convaincre de soutenir la FEDE, le Conseil d'Etat ayant accepté le principe de l'introduction d'une contribution volontaire. Les associations ont donc effectué un travail important auprès des collaborateurs/trices pour les informer des activités de la FEDE et des résultats de son travail.

La Fédération des associations du personnel des services publics du canton de Fribourg (FEDE) a été créée en 1947 et regroupe quasi tous les syndicats et associations du personnel de l'Etat de Fribourg. Elle est l'interlocutrice du Conseil d'Etat pour ce qui concerne de près ou de loin le personnel, notamment ses conditions de travail et de rémunération.

Un secrétariat permanent pour répondre aux demandes du personnel

Dès maintenant, les membres de la nouvelle structure sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous conseiller. Le secrétariat répond au téléphone tous les matins de 8 heures à 12 heures. Les coordonnées du secrétariat sont indiquées au fond de la page.

La FEDE prévoit également d'améliorer sensiblement l'information au personnel en améliorant le site internet de la FEDE et en diffusant un FEDE info tous les deux mois.

La nouvelle équipe



Bernard Fragnière
Président de la FEDE



Yannick Graf
Secrétaire administrative



Pierre-Yves Oppikofer
Secrétaire général FOPIS

Les défis pour le futur

Ils sont nombreux. Au mois de mars 2006, c'est bien la FEDE qui a déposé la requête pour une diminution du temps de travail pour les employé-e-s de l'Etat. Celle-ci, en collaboration avec la FOPIS (la Fédération des organisations du personnel des institutions sociales fribourgeoises) a lancé une pétition qui a circulé dans les services de l'Etat et dans les institutions spécialisées. Plus de 6'500 personnes l'ont signée. La FEDE a donc fait de cette revendication un objectif prioritaire. Pour rappel, le canton de Fribourg connaît un des temps de travail les plus élevés de Suisse, tant pour le personnel enseignant que pour les autres agents de la fonction publique.

La révision de la loi sur la caisse de pension suscite beaucoup de questions voire d'inquiétude parmi le personnel. Celui-ci ne pourrait accepter cette révision si d'aventure le Conseil d'Etat venait à péjorer le statut actuel.

La FEDE souhaite également discuter de la revalorisation du montant de certaines indemnités, de la problématique des remplacements des absences de longue durée et de l'application de la loi sur le travail pour le personnel de l'administration cantonale. Il reste donc du pain sur la planche et plus que jamais il demeure nécessaire que le personnel se montre solidaire et actif au sein des instances qui le défendent. Ensemble, avec votre appui, nous pouvons regarder l'avenir avec confiance.

Bernard Fragnière
Président de la FEDE

Attention ! Au mois d'avril la contribution de solidarité a été encaissée d'une manière rétroactive pour les mois de janvier, février et mars. Exceptionnellement 8 francs ont été donc portés en déduction de votre salaire. Dès le mois prochain, le montant de la déduction sera bien sûr de deux francs.